

Sondage Déconfinement

Les informations sont demandées en application de la réglementation sur les données à caractère Personnel et en particulier du Règlement européen 2016/679 dit RGPD. Vous êtes informé(e) que le responsable de traitement du fichier est l'établissement OGEC SAINTE MARIE. La finalité poursuivie est la gestion d'une intention de reprise scolaire, et les bases légales sont la mission de service public d'enseignement, l'intérêt vital, le contrat de scolarité, ainsi que l'intérêt légitime. Les destinataires sont l'Education Nationale et l'Enseignement Privé Catholique. Les données marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires à la prise en compte de l'inscription. La durée de conservation n'excède pas celle fixée par la réglementation. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation pour motifs légitimes, auprès de l'Etablissement. En cas de contestation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). En cas de décès, et en l'absence de directives de votre part, vous êtes informé(e) que vos héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements des données ou faire procéder à leur mise à jour.

***Obligatoire**



1. Civilité *

Une seule réponse possible.

- Madame
- Monsieur

2. Nom *

3. Parent(s) de (enfant n°1) *

4. Elève en *

Une seule réponse possible.

TPS

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

5. Parent(s) de (enfant n°2)

6. Elève en

Une seule réponse possible.

TPS

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Organisation

Le gouvernement est en cours d'adoption de la mise en pratique d'un protocole sanitaire précis et strict qui va définir l'accès à l'établissement et son organisation. Toute personne ayant une santé fragile ou étant en contact avec une personne vulnérable à son domicile saura se montrer prudente et raisonnable et restera confinée.

La date de reprise d'activité progressive sera le 12 mai. La rentrée se fait sur la base du volontariat des familles. Elle concernera le 12 mai uniquement les niveaux GS-CP-CM2 et le 14 mai seront accueillis les enfants des autres niveaux. Les groupes des élémentaires ne doivent pas excéder 15 par classe et les groupes de maternelles doivent être inférieurs à 10 élèves.

La présence des élèves sur la base du volontariat des parents est acquise mais le principe d'instruction obligatoire reste en vigueur. Il convient dans un premier temps de connaître le nombre d'élèves pour lesquels les familles souhaitent un retour à l'école ou bien poursuivre l'enseignement à distance à la maison, ne souhaitant pas déconfiner leur(s) enfant(s). Les modalités mixtes ne sont pas admises : les familles ne peuvent choisir à la carte les journées de maintien à la maison et les journées de présence des enfants en classe. Leur choix de scolariser en école ou de garder les enfants à la maison portera sur toute la période 12 mai – fin de l'année scolaire.

Ce retour à l'école, s'il se fait, n'est pas un retour à un fonctionnement normal des classes et donc à l'enseignement. L'équipe pédagogique se réserve le droit de modeler les groupes afin qu'ils répondent à des critères qu'elle aura définis à des fins de sécurité dans son fonctionnement. L'effectif des élémentaires indique que nous pourrions tous les accueillir. Par contre, si les groupes d'élèves venaient à dépasser les 10 en maternelle, nous pourrions mettre en place un fonctionnement alterné entre jours de classe et jour de travail à la maison.

Vous serez informés dans un deuxième temps des nouvelles particularités de notre organisation : conseil aux parents avant l'arrivée à l'école, les accès et les sens circulatoires, les préconisations et règles mises en place pendant le temps scolaire, la sortie des classes.

Organisation

7. Dans le respect du calendrier précédemment cité et selon les conditions d'accueil définies je souhaite que mon enfant *

Une seule réponse possible.

- retourne à l'école pour terminer l'année scolaire
- reste à la maison jusqu'au 29 mai.
- reste à la maison jusqu'à la fin de l'année

8. Votre enfant fera-t-il à la sieste à l'école? *

Une seule réponse possible.

- N'est pas concerné
- Oui
- non, il sera présent à l'école le matin mais fera la sieste à la maison

9. Pendant la pause méridienne *

Plusieurs réponses possibles.

- le déjeuner sera pris à la cantine
- le déjeuner sera pris à la maison

10. Nous aurons besoin des services de garderie *

Plusieurs réponses possibles.

- non
- Oui, le matin
- Oui, en fin d'après-midi

Merci d'avoir répondu à ce sondage qui nous permettra de proposer l'organisation la plus pertinente possible.

Ecole
Sainte-
Marie

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms